

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 892

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-PIERRE

Créations d'établissements

994 612 141 RCS Saint-Pierre.

ANDREA.

Forme : Société civile immobilière.

Nom commercial : ANDREA.

Administration : Gérant Associé indéfiniment responsable : Fribourg, Jean, Dominique, Gérant Associé indéfiniment responsable : Fribourg, Laure, Andréa, Associé indéfiniment responsable : Leveneur, Marie, Anne, nom d'usage : Fribourg.

Capital : 5000 EUR.

Adresse : 22, chemin du Verger, 97480 Saint-Joseph.

Origine du fonds : Création.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La société a pour objet exclusif, en France métropolitaine et dans les départements D'outre-mer, la construction, l'acquisition, la gestion et la location de logements intermédiaires répondant aux conditions définies par l'article 244 quater W du Code général des impôts, ces logements sont destinés à être occupés à titre de résidence principale par des personnes physiques dont les ressources respectent les plafonds prévus par la réglementation applicable, dans ce cadre, la société pourra réaliser des investissements productifs neufs pour la construction ou l'acquisition de logements intermédiaires à usage locatif, conformément aux critères d'éligibilité définis par l'article 244 quater W du Cgi Outre-mer, assurer la gestion locative de ces logements, en veillant au respect des plafonds de loyers et de ressources des locataires, tels que prévus par les dispositions légales Outre-mer, bénéficier, le cas échéant, des aides directes ou indirectes accordées par l'État ou les collectivités locales, sous réserve du respect des conditions légales et fiscales applicables Code de la construction et de l'habitation, Article L. 422-2. La société s'engage à respecter les obligations légales et fiscales liées à l'activité de location de logements intermédiaires, notamment en matière de durée d'engagement locatif et de conformité aux critères d'éligibilité des investissements..

Enseigne : ANDREA.

Adresse : 22, chemin du Verger, 97480 Saint-Joseph.

A dater du : 8 décembre 2025.

Date de commencement d'activité : 1^{er} novembre 2025.